Image not found or type unknown

payer deux taxes d'habitation, c'est possible

Par **xav779**, le **09/11/2010** à **11:36**

Bonjour,
Je vous explique ma situation en quelques lignes.
Je viens d'acquérir un appartement et je dois y emménager début janvier 2011.
Pour le moment je suis en location et le bail se termine le 08 janvier 2011.
Est ce que je devrais payer deux taxes d'habitations? Si ou, y a t-il un moyen de ne payer qu'une seule taxe?

Par **mimi493**, le **09/11/2010** à **11:52**

N'emménager que le 2 janvier 2011 (preuve à l'appui, que les débuts de contrat EDF et autres ne démarrent que le 2 janvier, ne pas déposer de meuble, faire le déménagement que le 2, preuves à l'appui)
ou
déménagez avant le 31 décembre (là encore, résiliez tous vos abonnements avant le 31 décembre), prévenez les impots dès le déménagement (donc avant le 1er janvier, déplacez-vous à votre hotel des impots pour faire le changement d'adresse, comme ça, ça serait fait avant le 1er janvier)

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés